

TOURS : MALTRAITANCE INSTITUTIONNALISEE DES MIGRANTS

Des associations tourangelles accusent la préfecture de "manquements graves" à l'encontre des usagers étrangers

Treize associations tourangelles engagées dans la défense des étrangers et de leurs droits fondamentaux se sont constituées en collectif. Elles dénoncent "des manquements graves et persistants des services préfectoraux" à leurs obligations à l'égard des usagers étrangers, et s'indignent des "situations humaines dramatiques" qui en découlent.

Est-il encore possible, pour un étranger souhaitant vivre et travailler en Touraine, d'obtenir un titre de séjour ? Les associations tourangelles d'aide aux migrants n'y croient plus, et se disent écoeurées de remplir des dossiers qui, systématiquement, font l'objet de refus (le plus souvent implicites, c'est-à-dire sans réponse) de la part de la préfecture d'Indre-et-Loire. Réunies dans le collectif Coordination Migrants*, elles estiment que, depuis septembre 2022, plus de 500 dossiers de demande de titre de séjour auraient été mis au rebut par l'autorité préfectorale, sans aucune justification de sa part.

Protéger les droits des plus vulnérables

"Les pratiques contraires à la loi sont récurrentes à la Préfecture d'Indre-et-Loire, accuse Lucie Garasa, de la Cimade. Elle ne remet jamais de récépissé en première demande de titre de séjour, alors que la loi l'y oblige."

Or, sans possibilité de faire valoir leur droit au séjour, sans titre ni récépissé, les étrangers ne peuvent, entre autres choses, signer un contrat de bail ou accéder au marché de l'emploi. Précarisés à l'extrême, ils vivent dans la peur d'être enfermés à tout moment et d'être éloignés du territoire français.

"La préfecture, dans l'exercice de son rôle de service public, devrait mettre tous les moyens en œuvre pour garantir l'accès aux droits des plus vulnérables, poursuit Lucie Garasa. Saisie d'une demande de titre de séjour, elle doit pouvoir garantir les droits fondamentaux reconnus à chacun : droit à une vie privée familiale normale, droit à ne pas subir de traitements inhumains ou dégradants, intérêt supérieur de l'enfant, principe de la dignité humaine".

Les 13 associations de la Coordination Migrants ont adressé, début février, un courrier au préfet d'Indre-et-Loire, afin d'obtenir "des explications au sujet des dossiers de première demande de titre de séjour déposés au cours des derniers mois". La lettre est restée sans réponse, le collectif s'est donc décidé à organiser une conférence de presse.

Avec de nombreux exemples à l'appui, chacune des associations dresse le même constat : les meilleures volontés, les tentatives d'intégration se heurtent à des obstacles purement administratifs. L'issue, en général, se résume à deux sigles, la fameuse OQTF (obligation de quitter le territoire français) désormais complétée par une IRTF, interdiction de retour sur le territoire français.

OQTF et IRTF, fin de l'histoire

Bénévole du pôle social de la Table de Jeanne-Marie, Damien Coiffard raconte le parcours d'un jeune africain arrivé en Touraine avec sa famille il y a 6 ans : "La demande d'asile a été refusée, il a tout de même trouvé un emploi en CDD de 8 mois à temps plein dans un restaurant. Avec l'option d'un passage en CDI. Deux demandes de titres de séjour ont été remplies, la 1^{ère} sans réponse, la seconde accompagnée de mails de l'employeur adressés à la préfecture. Le passage en CDI a effectivement eu lieu en novembre dernier mais en décembre, le jeune a reçu une OQTF avec IRTF de deux ans ! Alors qu'il gagne 1800€ nets par mois, il est hébergé par le 115 avec sa famille, prend la place d'autres personnes qui sont à la rue. Mais pas de papier, pas de logement !"

La situation des apprentis, lorsqu'ils atteignent la majorité, n'est guère plus enviable, toujours selon Damien Coiffard : "La préfète qui était en poste auparavant (Marie Lajus, limogée en décembre 2022 - NDLR) était pour l'intégration : sur 31 demandes de titre de séjour, 26 avaient été validées. Aujourd'hui, tous les dossiers sont refusés, même des jeunes pris en charge par l'ASE se voient

refuser un titre de séjour à 18 ans, même s'ils sont scolarisés, en apprentissage dans un CFA et donnent entière satisfaction à leurs enseignants comme à leurs employeurs."

Apprentissage, CDI ou promesse d'embauche rien n'y fait

Sophie Jouet, elle, cite en exemple une famille albanaise avec 3 enfants, prise en charge par Emmaüs Cent pour Un : "Arrivés en France en 2017, ils ont été déboussés du droit d'asile, avec une OQTF. Le père souffre d'un handicap physique, c'est un paria en Albanie. Ils se sont retrouvés à la rue, des professeurs et parents d'élèves se sont cotisés pour que nous puissions les accueillir. La famille a fait une demande d'admission exceptionnelle de séjour, elle remplissait tous les critères. 5 ans de présence, des enfants scolarisés, une bonne intégration et une promesse d'embauche dans une entreprise du bâtiment pour le père." Septembre 2023, réponse de la préfecture : refus, nouvelle OQTF, accompagnée d'une IRTF.

"La justification est complètement ubuesque ! On leur reproche de ne pas avoir de logement à leur nom, alors qu'ils n'en ont pas le droit puisqu'ils sont sans papiers. Et de ne pas avoir de ressources suffisantes, alors qu'ils n'ont pas, non plus, le droit de travailler !" s'indigne Sophie Jouet.

Dans un autre registre, Patrick Bourbon, du Réseau Éducation Sans Frontières (RESF 37), explique les désillusions d'une jeune Camerounaise qui tente de se sortir des griffes d'un réseau de prostitution : "Victime de la traite humaine, elle est arrivée en France avec un faux passeport par un réseau de prostitution. La loi dit qu'une personne qui souhaite sortir de la prostitution, en dénonçant les proxénètes et en portant plainte, peut bénéficier d'une régularisation. C'est ce qu'elle a fait, en demandant une admission exceptionnelle de séjour. Elle lui a été refusée, accompagnée d'une OQTF ! C'est scandaleux, il y a un peu plus d'un an jamais cela ne serait arrivé. Mère d'un bébé, elle se trouve évidemment aujourd'hui dans une situation extrêmement difficile."

Élue de la Ville de Tours, adjointe au logement et à la politique de la ville, Marie Quinton a été invitée par les associations à assister à la conférence de presse. "Nous sommes signataires d'un contrat

territorial d'accueil et d'intégration, et ce sujet nous touche, évidemment, à la ville de Tours." Elle se dit effarée par le tableau que vient de brosser la Coordination Migrants, mais elle-même, dans ses missions, est confrontée à de semblables aberrations administratives : "Le CCAS de la Ville de Tours peut donner des aides facultatives au logement. Lors de la dernière commission, il y a quelques jours, nous avons accordé 900€, pour loyers impayés, à un monsieur qui avait un titre de séjour, qui a travaillé et cotisé pendant 8 ans, puis a malheureusement perdu son emploi. La préfecture ne lui a pas délivré un titre de séjour, mais une autorisation provisoire, qui ne lui donne aucun droit. Tout ce qu'il a cotisé est perdu, il n'a plus droit au chômage, ni à aucune aide. On est obligé de l'aider pour qu'il ne soit pas expulsé de son logement."

De grandes souffrances psychologiques

Au-delà des difficultés matérielles, de la grande précarité qu'entraînent ces pratiques administratives, les associations insistent toutes sur les souffrances psychologiques des personnes, des familles qui en sont les victimes. Peur de l'expulsion, incertitudes sur l'avenir, dépression et parfois naissance d'une certaine rancœur vis-à-vis de la France "qui les accueille mal, ou, plutôt, ne les accueille pas". Pour certains, après des mois ou des années en situation irrégulière, cela se transforme en agressivité, à laquelle sont de plus en plus confrontés les bénévoles des associations.

"Il y a bien une maltraitance institutionnelle, martèle Marc Frèrebeau, d'Emmaüs Cent pour Un. Tout citoyen devrait s'inquiéter que, dans une république, localement, un représentant de l'État puisse bafouer des droits fondamentaux !"

"Infox", la réponse de la préfecture d'Indre-et-Loire

Les services de la préfecture n'ont pas répondu à notre demande d'interview avec le préfet, M. Patrice Latron. Mais un long communiqué nous est parvenu ce mercredi 17 avril dans la matinée, dans lequel la préfecture répond au collectif, parle d'"infox", et affirme, qu'"il n'y a pas de pratiques administratives abusives envers les usagers étrangers".

Le représentant de l'État en Touraine établit une distinction entre d'une part, les premières admissions au séjour de plein

droit et leur renouvellement, d'autre part les demandes d'admission exceptionnelle au séjour (AES).

"En Indre-et-Loire, en matière de première délivrance de titre de séjour de plein droit et de renouvellement de titre de séjour, les services de la préfecture n'accusent aucun retard et il n'y a aucune rupture de droits. En 2023, les services ont instruit et délivré 7 976 titres de séjour contre 6 591 en 2022 soit +21% de titres délivrés ce qui démontre un investissement fort et soutenu de l'État." Sur les délais d'instruction des demandes, la préfecture confirme qu'un dossier resté 4 mois sans réponse fait l'objet d'une décision implicite de rejet. Les demandes d'AES, quant à elles, concernent des étrangers qui n'ont pas obtenu de droit au séjour et sont sur le territoire de manière irrégulière : "Ces demandes ne relèvent pas des catégories de plein droit, mais du pouvoir d'appréciation du préfet qui va tenir compte : des liens qui sont appréciés notamment au regard de leur intensité, de leur ancienneté et de leur stabilité ; des conditions d'existence de l'étranger ; de son insertion dans la société française ; de la nature de ses liens avec sa famille restée dans son pays d'origine. En 2023, le service a enregistré 504 dossiers qui ont abouti à 122 décisions favorables et 382 refus de séjour."

La préfecture reconnaît que les délais ont tendance à s'allonger pour les demandes d'AES et que les dossiers actuellement traités sont ceux déposés en octobre 2023.

Enfin, pour ce qui est des récépissés, la préfecture affirme qu'ils ne sont délivrés que "lorsque le dossier est complet au regard des pièces figurant à l'arrêté du 4 mai 2022 fixant la liste des pièces justificatives exigées pour la délivrance d'un titre de séjour." Une réponse qui a déjà été faite aux associations qui s'inquiétaient de la disparition de ces récépissés (précieux pour pouvoir trouver un logement et un emploi) et qui fait dire au bénévole Damien Coiffard, dans un rire jaune : "C'est à croire que 100% des dossiers déposés en préfecture sont incomplets !"

*La Cimade, Skola 37, Emmaüs Cent pour Un, ACAT, Chrétiens Migrants, AMMI-Val d'Amboise, Entraide et Solidarités, JRS Welcome 37, Secours Catholique-Caritas France, Barque to the future, Utopia 56, La Table de Jeanne-Marie, Réseau Éducation Sans Frontières.

Patrick Ferret - France 3 Centre Val de Loire, 18 Avril 2024

INFOX : la réponse de la Préfecture

Le dispositif d'accueil temporaire dédié aux personnes mises à l'abri depuis l'Île-de-France n'est pas responsable de la saturation de l'hébergement d'urgence en Indre-et-Loire.

En vue de répondre à l'ampleur des besoins d'hébergement d'urgence en Île-de-France, dix dispositifs de desserrement parisien (appelé "SAS") ont été mis en place par l'État à l'échelle nationale pour y orienter une partie des personnes prises en charge dans le cadre d'opérations de mise à l'abri. Ce dispositif est co-piloté par le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer et par le ministère chargé du logement. Il répond à un enjeu de solidarité nationale en soutien à la région Île-de-France. La vocation des SAS est d'apporter une réponse immédiate aux besoins de mise à l'abri, tout en proposant un examen systématique des situations sociales et administratives et, à l'issue d'une durée cible de trois semaines, en orientant les personnes vers une prise en charge adaptée à leur situation. Dans notre région, ce dispositif d'accueil temporaire est installé à Orléans. Toutes les trois semaines, 50 personnes au maximum sont prises en charge dans ce sas géré par une association mandatée et financée par l'État. Elles font l'objet d'une évaluation sociale et administrative par les services de l'État compétents. À l'issue de cette période, les personnes qui relèvent de la demande d'asile sont orientées directement vers le dispositif d'accueil des demandeurs d'asile par l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Les autres publics sont répartis entre les départements, et hébergés dans les structures d'hébergement d'urgence. Depuis mai 2023 et la mise en place du dispositif, il y a eu 14 desserrements régionaux. Au total, dans le département 82 personnes ont été orientées dans ce cadre. Seulement 37 sont encore présentes en Touraine à ce jour. Plus de la moitié sont des jeunes hommes isolés, souvent bénéficiaire de la protection internationale. Leur passage temporaire en Indre-et-Loire (les 3/4 sont repartis rapidement) n'a aucun rapport avec l'évolution de la demande d'hébergement d'urgence pour les familles. Depuis mai 2023, les couples ou femmes seules avec enfant orientés par le SAS régional représentent 8 familles seulement, soit 34 personnes, dont 26 encore présentes à ce jour dans notre département. Or, bien avant la mise en œuvre des desserrements parisiens en mai 2023, nous constatons une très augmentation de ce profil de public en demande d'hébergement d'urgence depuis 2 ans (+47% entre 2021 et 2022 ; +94% entre 2021 et 2023). Les "publics SAS" n'expliquent donc pas l'engorgement de l'hébergement d'urgence en Indre-et-Loire. Ce sont les arrivées spontanées (par leurs propres moyens) de familles avec enfants ces deux dernières années qui nous conduisent à cette situation.

source : Préfecture d'Indre-et-Loire, Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle - Communiqué de presse, 17 avril 2024

DÉSINFOX : les chiffres de l'Observatoire de l'Immigration Contemporaine

I. Accueil inconditionnel permanent des migrants

1° - À Tours, l'accueil inconditionnel des personnes étrangères par Chrétiens-Migrants concernait, de 2015 à 2020, 500 personnes par an (dont 20% d'enfants). Il est passé en 2022 à 811 et en 2023 à 1036 (dont 29,5% d'enfants). En 2022, 582 dossiers ont été ouverts, et 604 en 2023 répartis de la façon suivante :

> 21% de couples, 40% d'hommes seuls, 39% de femmes seules ou avec enfants ;
> 75,8% en provenance d'Afrique, 18,7% d'Europe de l'Est, 5,5% autres.

2° - Pour la France, le nombre de demande d'asile était de 84 000 par an entre 2015 et 2020, dont 20% d'enfants. En 2021-2022, il était 109 036 avec une proportion d'enfants de 20 à 25%. En 2023, il est passé à 123 400, dont 31 961 enfants (25,9%).

3° - En 2018 et 2019, le taux d'exécution des OQTF était de 12% ; en 2022, il était de 6,9%. En décembre de la même année, 91% des personnes placées en centre de rétention administrative l'étaient sous le motif de "troubles à l'ordre public" ou "radicalisation". Pour ce

qui est des expulsions, au niveau national, il y en a eu 34 000 en 2018, 31 400 en 2019, 15 950 en 2020 (année du Covid), et 11 406 en 2022. Pour Tours, en 2018, suite aux 1000 OQTF prononcées, 220 personnes ont été placées en rétention et 70 expulsées dont la moitié vers un pays européen. L'année suivante, le taux d'exécution des OQTF était de 8% (80 personnes expulsées dont la moitié, à nouveau, vers un pays européen).

II. 150 enfants sans abri permanent à Tours fin 2023

L'hébergement des enfants, ainsi que celui des femmes seules ou avec enfants, abandonnés par les pouvoirs publics, a nécessité un engagement accru des réseaux d'aide aux personnes démunies. Une étude réalisée fin 2023 par Chrétiens-Migrants, Utopia 56 et le collectif Pas d'Enfants à la Rue montrait que 150 enfants étaient sans abri permanent à Tours. Si on y ajoute les constats du RESF, de la Table de Jeanne-Marie, du Secours Catholique et de la Cimade, leur nombre dépasserait 200. Les enfants représentant 43% des appels au 115, le total de personnes à la rue à Tours doit dépasser

400. Aujourd'hui, c'est l'exclusion systématique des hommes seuls, en particulier des jeunes majeurs, qui devient un souci préoccupant pour tous. Malgré une manifestation qui a réunie plus de 500 personnes le 11 novembre, le Préfet refuse la réquisition de logements vides. Selon l'INSEE, il y en a pourtant 13 768 dans la Métropole et 8 775 sur la seule ville de Tours.

III. 1 300 places d'hébergement manquantes à Tours

Selon l'Institut Montaigne, la Fondation Abbé Pierre, le Secours Catholique, la Cimade, Public Sénat et l'INSEE, le nombre de places d'hébergement d'urgence en France s'élèverait à 334.000, pour un budget de 3 milliards d'euros. La population de Tours représentant 0,9% de celle de la France, la ville devrait bénéficier de 3 000 places d'hébergement et d'un budget de 27 millions. Or, selon le Préfet lui-même, 1 708 places sont disponibles et 15 millions d'euros alloués à l'hébergement. Il manque donc 1 300 places et 12 millions qui permettraient de ne laisser personne à la rue.

Les Citoyens informés se mobilisent et se politisent

Soutenue par la Nouvelle République, qui dénonce en 1^{ère} page les carences du 115, ou par France 3 Val de Loire dans une enquête récente, l'information de l'opinion par l'Observatoire de l'Immigration Contemporaine du Cercle de Silence, développée dans 125 bulletins mensuels envoyés par mail à 900 personnes, se traduit par une mobilisation grandissante des militants :

> 2 000 personnes ont manifesté à Tours contre la "loi de la honte" promulguée le 27 janvier 2024 ; tandis que plus de 60 organisations associatives, éducatives, culturelles, sanitaires, écologiques, politiques ou syndicales s'alliaient pour développer une opposition politique à ce texte législatif (Collectif Inter-Orgas) ;

> un Député de Tours a ouvert son local de permanence pour loger des familles à la rue et interpeller l'Assemblée ;

> la Ville de Tours, rejoignant Strasbourg, Lyon, Bordeaux, Rennes et Grenoble, va attaquer l'État en justice pour obtenir le remboursement des sommes qu'elle a dépensées afin de pallier ses carences en matière d'hébergement.

> le Conseil Départemental est interpellé pour l'hébergement des personnes et enfants à la rue, le rejet des MNA et le paiement des allocations mensuelles de l'ASE ;

> la politisation et la mutualisation des actions militantes s'organisent à travers des réunions de l'ASFT, l'appel de Sud Solidaire pour le Collectif Inter-Orgas, ou encore le renouveau de l'Hospitalité Chironaise aux Migrants.

Cette implication politique nouvelle complète la réponse associative et citoyenne apportée au niveau régional depuis 26

ans par les deux réseaux associatifs que sont la Coordination Migrants et l'Accueil Sans Frontières en Touraine. Elle conforte l'action des 4 000 citoyens d'Indre et Loire, rassemblés dans 107 associations dont 30 actives en permanence, qui militent pour l'accueil des migrants. Un mouvement social d'accueil des étrangers en Touraine existe désormais. La mise en commun des objectifs ainsi qu'un partage des pratiques pour renforcer et renouveler l'action coordonnée de toutes les équipes militantes est maintenant possible. L'action coordonnée des 13 associations tourangelles dénonçant les manquements graves et persistants de la Préfecture à ses obligations à l'égard des usagers étrangers, décrite dans l'article de France 3 cité plus haut le démontre.

L'accord d'expulsion de migrants entre le Royaume-Uni et le Rwanda, un pas de plus vers notre inhumanité

L'adoption de la loi, dans la nuit de lundi 22 à mardi 23 avril, permettant l'expulsion du territoire britannique de réfugiés vers le Rwanda symbolise la faillite morale de l'Europe face à des femmes et des hommes qui risquent leur vie pour fuir la misère et la guerre.

Si un auteur de science-fiction avait imaginé un tel scénario, son éditeur lui aurait certainement ri au nez avant de glisser le manuscrit dans un tiroir. On imagine d'ici la réponse : «Quoi ? Dépenser des centaines de millions d'euros pour expulser de Londres des demandeurs d'asile vers le Rwanda ? Ce n'est pas crédible une seconde !» Eh bien, aussi irréel, absurde et surtout indigne que cela puisse paraître, c'est ce que le Parlement britannique vient d'approuver. Le Rwanda est désormais un pays «sûr» selon la loi en vigueur au Royaume-Uni, qui pourra d'ici à quelques semaines envoyer dans ce pays d'Afrique des demandeurs d'asile arrivés illégalement, y compris des Afghans ayant collaboré avec l'armée britannique. C'est dire le degré d'inhumanité atteint

par certains Etats quand ils se sentent pris d'assaut par des femmes et des hommes cherchant à fuir la misère et la guerre. C'est dire, surtout, le gouffre dans lequel s'enfonce le parti conservateur qui non seulement a menti aux Britanniques pour mieux leur faire approuver un Brexit qu'ils sont nombreux à regretter aujourd'hui, mais qui continue à s'acharner à transformer le Royaume-Uni en forteresse pour mieux régner sur ce qui lui reste de puissance.

Par un cruel hasard, au moins cinq migrants, dont une fillette d'entre 4 et 7 ans, sont morts noyés dans la nuit de lundi 22 à mardi 23 avril dans la Manche en tentant de gagner ce qu'ils croyaient être un eldorado. Quand on est prêts à ce point à risquer sa vie, peut-on être dissuadé par

la possibilité d'être envoyé au Rwanda ? Tout cela n'a pas de sens, surtout quand on imagine tout ce qui pourrait être fait pour améliorer la vie des Britanniques et des migrants avec les quelque 337 millions d'euros que coûte ce projet avant même le départ du premier avion. Le plus triste, c'est que les Britanniques ne soient pas descendus massivement dans la rue pour clamer tout le mal que l'on est en droit de penser de cette loi. Le plus inquiétant est que l'Europe elle-même soit elle aussi de plus en plus tentée d'ériger des murs face aux migrants. C'est là le plus grand danger : la perte progressive, à force d'insensibilisation, de toutes les valeurs qui nous unissent.

Alexandra Schwartzbrod – Libération, 24 avril 2024

contact : cercledesilence-tours@orange.fr

Le cercle de silence de Tours se réunit chaque mois à l'appel de Chrétiens-Migrants, RESF 37, Emmaüs 100 pour 1, Utopia 56, Pastorale des Migrants, CCFD-Terre Solidaire, LDH 37, Rencontre Entraide Protestante, ACAT, CIMADE, EELV Touraine, NPA, ATTAC, Amnesty International 37, Collectif Palestine 37, des individus en lutte...
et en mémoire du Père Léon Gahier

Prochain Cercle de silence : mardi 28 mai 2024